Publié le
13/01/95

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du

SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 13 JANVIER 1995

Objet : Autorisation spéciale d'ouverture de crédits

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze
et le treize JANVIER à quinze heures
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LELEUX

9501/04

Présents ou Représentés : MM BALDINI,BARBIER,BELLEOUD,BOUIGES,DAVID, DE-LORENZO,DUHALDE,GILLY,GINESY,GUIGONIS, JABOULET,KLOUMAN,LELEUX,LORENZI,MANGIAPAN, MARY,MASCARELLI,OLLIE,PAPI,THAON, Mes AUVARO,BELLON,BOURRIER,RAYBAUD,SOMARIA

Le Président indique que, compte tenu du nombre important d'Agents en arrêt de maternité en début d'année scolaire entraînant de fait la non ouverture de certains cours, nous avons dû rembourser aux familles les sommes versées et nous avons dépassé les crédits ouverts au chapitre 690.

Ouï l'exposé du Président, le Comité ouvre les crédits ci-après par autorisation spéciale :

Crédit compte 690 : 2 500 F

Débit compte 673 : 2 500 F

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Charles GINESY